

# Conférence Nationale Souveraine

REPUBLIQUE TOGOLAISE

e/c HOTEL DU 2 FÉVRIER  
B. P. 131 LOME - TOGO  
TÉL (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 68

## RESOLUTION N° 4 SUR LA REBAPTISATION DE LA MAISON DE L'UNITE DE LOME ET LA MAISON DU RPT DE KARA

La Conférence Nationale Souveraine,

Considérant l'Acte N° 1 portant souveraineté de la Conférence Nationale,

Considérant l'Acte N° 3 portant mesures conservatoires,

Considérant que la "Maison du RPT" de Lomé, devenue entre temps "Maison de l'Unité Nationale" et la "Maison du RPT" de Kara sont des propriétés de l'Etat,

Considérant la nécessité de rebaptiser ces deux Maisons pour tenir compte du nouvel environnement politique national

Décide :

La Maison de l'Unité Nationale de Lomé et la Maison du RPT de Kara seront rebaptisées "Palais des Congrès".

Fait à Lomé, le 27 août 1991



La Conférence Nationale Souveraine

*[Signature]*